

COMMUNE DE SAINTE.FOY.TARENTEAISE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 13 février 2020

Etaient présents :

MM Paul CUSIN-ROLLET Maire, Léon EMPEREUR, Georges CHARRIERE, Luc MERCIER (procuration Philippe PARIS), Annick RECORDON, Emmanuel MERCIER, Jean-Pierre BASTIEN (procuration Béatrice EMPEREUR), Bertrand MERCIER, Daniel EUSTACHE, Yannick AMET, Michel MARMOTTAN,

Excusés :

Philippe PARIS (donne procuration à Luc MERCIER)
Béatrice EMPEREUR (donne procuration à Jean-Pierre BASTIEN)

Absents :

Daniel ARPIN, Jean-Noël GAIDET

M. Léon EMPEREUR a été élu secrétaire en conformité avec l'article L.2121.15 du Code général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 03 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

1 - AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES

1.1 Vote des Taux d'imposition année 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **FIXE** comme suit les 3 taxes locales

- Taxe foncière (bâti) 35.89%
- Taxe Foncière (non bâti) 85.15%
- CFE 32.76 %

1.2 - Vote des subventions 2020 aux associations

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le montant des subventions 2020 aux associations tel qu'indiqué ci-dessous

Nom de l'association	Proposition 2020
1 - Associations Communales	
Ski Club	67 500€
Sou des Ecoles	2 150€
Tremplin	2 500€
Les Marmottes	400€
Anciens combattants	250€
Bureau des guides	700€
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Ste Foy	300€
Les Santaférains	500€
2 - Associations Cantonales	
Comice Agricole	200€
Les Frontières	300€
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Bourg St Maurice	200€
Association St Michel	200€
Amicale des donateurs de sang	200€
Hospice du Petit St Bernard	160€

3 – Associations Départementales et Nationales	
France ALZHEIMER	200€
Ligue Nationale de lutte contre le Cancer	200€
Les restos du cœur	200€
AFM Téléthon	200€
Prévention routière Comité Départemental	200€
HandiSport	200€
Association des scléroses en plaques	200€
Quatre A (Chiens d'aveugles)	200€
Les pupilles de l'Enseignement Public	200€
LocoMotive	200€

1.3 Approbation des Comptes de Gestion 2019 des budgets « Commune », « Eau et Assainissement » et « Remontées Mécaniques ».

M. Georges CHARRIERE 2ème Adjoint rappelle que les Comptes de Gestion constituent la ré-édition des comptes du comptable (Le Trésorier) à l'ordonnateur (Le Maire).

Les différentes instructions budgétaires et comptables M14, M49, et M4 prévoient que les Comptes de Gestion doivent être votés préalablement aux Comptes Administratifs.

Après présentation au comptable signataire des budgets primitifs 2019 de la Commune, de l'Eau et l'Assainissement, et des Remontées Mécaniques et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs, des créances à recouvrer, du détail des dépenses mandatées, des bordereaux de titres de recettes, de mandats ; les comptes de gestion ont été dressés par le receveur accompagnés des états de l'actif, du passif et des restes à réaliser.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** les Comptes de Gestion des budgets « Commune », « Eau et Assainissement » et « Remontées Mécaniques », dressés pour l'exercice 2019 par le Trésorier Principal, et dont les écritures sont conformes à celles des Comptes Administratifs.

1.4- Election du Présidence de séance pour le vote des comptes de gestion et des comptes administratifs.

M. Georges CHARRIERE 2ème Adjoint est nommé Président de séance lors du vote des Comptes Administratifs.

Le Maire quitte la salle et ne prend pas part aux votes des Comptes Administratifs. Il reviendra après le vote des Comptes Administratifs.

1.5 Approbation des Comptes Administratifs 2019 des budgets « Commune », « Eau et Assainissement », « Remontées Mécaniques ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ▶ **APPROUVE** les Comptes Administratifs 2019 des budgets « Commune », « Eau et Assainissement » et « Remontées Mécaniques » comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE

		Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	Résultat propre à l'exercice 2019	3 794 089,28 €	5 083 971,51 €
	Résultats antérieurs reportés (002)		1 905 704,02 €
	Résultats section fonctionnement		3 195 586,25 €
Section d'Investissement	Résultat propre à l'exercice 2019	1 513 204,50 €	1 203 735,48 €
	Résultats antérieurs reportés (001)	547 625,36 €	
	Résultats section investissement		857 094,38 €
Reste à réaliser au 31 décembre 2019	Fonctionnement		
	Investissement	170 603,89 €	
Résultats cumulés 2019 (y compris RAR)		6 025 523,03 €	8 193 411,01 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

		Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	Résultat propre à l'exercice 2019	400 270,79 €	512 650,72 €
	Résultats antérieurs reportés (002)		484 558,28 €
	Résultats section fonctionnement		596 938,21 €
Section d'Investissement	Résultat propre à l'exercice 2019	467 598,98 €	547 034,03 €
	Résultats antérieurs reportés (001)		142 564,86 €
	Résultats section d'investissement		221 999,91 €
Reste à réaliser au 31 décembre 2019	Fonctionnement		
	Investissement	280 679,02 €	
Résultats cumulés 2019 (y compris RAR)		1 148 548,79 €	1 686 807,89 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DES REMONTEES MECANIQUES

		Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	Résultat propre à l'exercice 2019	1 080 199,05 €	1 806 161,87 €
	Résultats antérieurs reportés (002)		266 134,40 €
	Résultats de la section fonctionnement		992 097,22 €
Section d'Investissement	Résultat propre à l'exercice 2019	1 860 125,88 €	1 813 003,41 €
	Résultats antérieurs reportés (001)	527 721,49 €	
	Résultats de la section d'investissement		574 843,96 €
Reste à réaliser au 31 décembre 2019	Fonctionnement		
	Investissement	269 731,38 €	
Résultats cumulés 2019 (y compris RAR)		3 737 777,80 €	3 885 299,68 €

1.6 - Affectation définitive des résultats de l'exercice 2019 des budgets « Commune » « Eau et Assainissement » « Remontées Mécaniques »

M. Georges CHARRIERE 2ème Adjoint rappelle que les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif. Les résultats doivent être reportés ou affectés dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif, et en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

► **APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2019 comme suit :

BUDGET COMMUNE

Vu le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2019 qui se solde par :

- Un résultat de clôture de la section d'exploitation à affecter de 3 195 586.25€
- Un résultat de clôture de la section d'investissement de – 1 027 698.27€ (y compris les Restes à Réaliser)

L'affectation du résultat de l'exercice 2019 est décidée comme suit

- Section Investissement recettes au compte 10688 « Affectation des résultats » pour un montant de **1 027 698.27€**.
- Section Fonctionnement Recettes au compte 002 « Excédent de fonctionnement » pour le solde soit **2 167 887.98€**.

BUDGET Annexe « Eau et Assainissement »

Vu le compte administratif du budget « Eau et Assainissement » pour l'exercice 2019 qui se solde par :

- Un résultat de clôture de la section d'exploitation de 596 938.21€
- Un résultat de clôture de la section d'investissement de – 58 679.11€ (y compris les Restes à Réaliser)

L'affectation du résultat de l'exercice 2019 est décidée comme suit

- Section Investissement recettes au compte 10688 « Affectation des résultats » pour un montant de **58 679.11€**.
- Section Fonctionnement Recettes au compte 002 « Excédent de fonctionnement » pour le solde soit **538 259.10€**.

BUDGET Annexe « Remontées Mécaniques »

Vu le compte administratif du budget annexe « Remontées Mécaniques » pour l'exercice 2019 qui se solde par :

- Un résultat de clôture de la section d'exploitation de 992 097.22€
- Un résultat de clôture de la section d'investissement de – 844 575.34€ (y compris les Restes à Réaliser)

L'affectation du résultat de l'exercice 2019 est décidée comme suit

- Section Investissement recettes au compte 10688 « Affectation des résultats » pour un montant de **844 575.34€**.
- Section Fonctionnement Recettes au compte 002 « Excédent de fonctionnement » pour le solde soit **147 521.88€**.

1.7 – Adoption des restes à réaliser du budget principal et des budgets annexes

M. Georges CHARRIERE 2ème Adjoint présente les restes à réaliser sur les différents budgets.

Pour le Budget « Eau et Assainissement »

- le montant des dépenses d'investissement du budget « Eau et Assainissement » à reporter ressort à 280 679.02€ réparti comme suit :

- Article 2031 : 106 606.86€
- Article 2315 : 174 072.16€

Pour le Budget « Remontées Mécaniques »

- le montant des dépenses d'investissement du budget « Remontées Mécaniques » à reporter ressort à 269 731.38€ réparti comme suit :

- Article 2031 : 59 717.81€
- Article 2313 : 23 813.41€
- Article 2315 : 186 200.16€

Pour le Budget Principal

- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 170 603.89€ réparti comme suit :

- Article 2031 : 29 094.00€
- Article 2158 : 31 430.00€
- Article 2313 : 6 710.70€
- Article 2315 : 103 369.19€

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité

- **ADOpte** les états des restes à réaliser tels que présentés ci-dessus
- **Autorise** M. le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements dans la limite des crédits figurant sur ces états.
- **DIT** que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2020.

1.8 – Fixe les durées d'amortissement des immobilisations pour le budget des remontées mécaniques.

M. Paul CUSIN-ROLLET Maire rappelle la délibération N°2019-83 en date du 03 décembre 2019 fixant les durées d'amortissement des immobilisations sur le budget principal et les budgets annexes de la commune de Sainte-Foy-Tarentaise.

Compte tenu de la nature des travaux d'investissement sur le domaine skiable à réaliser en 2020 et 2021, et compte tenu des observations des banques, il y a lieu d'apporter certaines modifications comme suit :

	Biens	Durées / an	Imputation définitive
131 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	Subventions d'équipement	20	131
203 -FRAIS D'ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D'INSERTION	Frais d'études	5	2031
	Frais d'insertion	5	2033
213 - CONSTRUCTIONS	Construction bâtiments	30	2131
	Installations générales - agencements - aménagements des constructions	20	2135
215 - INSTALLATIONS, MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES	Installations complexes spécialisées	25	2151
	Installations à caractère spécifique	30	2153
	Outillage industriel	15	2155
218 - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Installations générales, agencements, aménagements divers	5	2181
	Matériel de transport	5	2182
	Matériel de bureau et matériel informatique	5	2183
	Mobilier	5	2184
	Autres	5	2188

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité

➤ **ACCEPTE**

1.9 – Mise en vente de matériels appartenant à la Commune

M. Luc MERCIER, Adjoint aux travaux, présente une proposition de vente de matériels appartenant à la commune. Il s'agit de matériels provenant de l'atelier menuiserie.

- Le combiné, qui a été remplacé par une toupie et une scie, au prix de 964.80€.
- Les outils de l'ancienne toupie, qui ne sont pas compatibles avec la nouvelle, au prix de 450€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **ACCEPTE**

1.10 – Versement d'un fond de participer au fonctionnement de Tourisme Haute-Tarentaise de la C.C.H.T.

M Paul CUSIN-ROLLET Maire explique que la pratique des fonds de concours est prévue aux articles L.5214-16V du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Dans ce cadre, la commune de Sainte-Foy-Tarentaise souhaite, sur ce fondement des dispositions légales précitées, verser à « Tourisme Haute-Tarentaise » un fond de concours, et ce, en vue de la participation des dépenses de fonctionnement en lien avec le fonctionnement d'un équipement « le bureau d'information touristique » d'un montant de 60 000€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE**

2 – MARCHES PUBLICS

2.1 – Autorisation de signature de l'avenant N°7 au traité d'exploitation du service public de l'eau potable avec la société VEOLIA

M Paul CUSIN-ROLLET Maire précise que la commune de Sainte-Foy-Tarentaise a construit 2 réservoirs supplémentaires de 300 m³ chacun, l'un à Plan Bois et l'autre au Planay. Ces sites remplacent deux anciens réservoirs de villages. Ils sont désormais équipés de traitement et de télégestion. Il convient donc de les intégrer dans le contrat actuel.

Pour cela, il y a lieu d'établir un avenant N°7. Le montant de cet avenant s'élève à 6 920€ HT/an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer cet avenant

2.2 – Autorisation de signature du marché de déneigement de la station de Sainte-Foy-Tarentaise avec l'entreprise BRUNO TP

M Paul CUSIN-ROLLET Maire rappelle que la commune de Sainte-Foy-Tarentaise a lancé un appel d'offre pour le déneigement de la station. Le Maire ajoute qu'il s'agit d'un accord cadre (Marché à bons de commande) Une seule entreprise a répondu, l'entreprise BRUNO TP

Vu l'avis favorable de la commission d'achat réunie le 12 décembre 2019,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer le marché de déneigement avec l'entreprise BRUNO TP

3 – AFFAIRES SCOLAIRES

3.1 – Renouvellement de l'organisation scolaire à 4 jours pour la rentrée 2020/2021

M. Paul CUSIN-ROLLET Maire rappelle que l'école de Sainte-Foy-Tarentaise a opté en 2017 pour une organisation scolaire à 4 jours (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 8h30-11H30 / 13H30-16H30

Cette disposition ne pouvait porter sur une durée supérieure à trois ans.

Afin de pouvoir conserver la même organisation pour la rentrée 2020/2021, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DEMANDE** à l'éducation nationale le renouvellement de l'organisation scolaire à 4 jours.

4 – AFFAIRES FONCIERES

4.1 – Echange de parcelles entre la Commune et M. Jean-Marc ARPIN

M. Paul CUSIN-ROLLET, précise que la demande de Jean-Marc ARPIN consisterait à échanger les parcelles A 576 (363m²), lieu-dit « La Léchère » et A 1468 (202m²), lieu-dit « Au Mollia », soit une superficie totale de 565 m², propriétés de Mr Jean-Marc ARPIN, contre la parcelle communale A 2591 (587m²) au lieu-dit « Plassoir ».

M. Paul CUSIN-ROLLET ajoute que la Commission Urbanisme et Foncier a donné un avis favorable à cette demande moyennant la prise en charge par le demandeur des frais d'acte et d'arpentage, la parcelle A 2591 devant être partagée afin que la Commune garde la partie impactée par la voirie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE**

5 – STATION - TOURISME

5.1 – Création d'une zone Freestyle par l'ESF : Organisation des secours

M Paul CUSIN-ROLLET Maire présente la projet de l'ESF sur le secteur de Plan Bois afin de mettre en place une zone d'apprentissage Freestyle à proximité du garage communal.

Le Maire ajoute que cet espace ne fait pas parti du domaine skiable et que cette zone sera implantée sur des propriétés privées.

Il précise que les activités qui seront organisées par l'ESF sur le parcours freestyle seront sous leur entière responsabilité.

Afin de permettre à SFTLD d'intervenir dans cette zone, le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité

- **DEMANDE** à SFTLD d'intervenir sur cette zone pour les secours
- **AUTORISE** SFTLD à facturer les secours selon le barème des tarifs des secours 2019/2020.

La séance est levée à 20H00

Le secrétaire
Léon EMPEREUR



Le Maire,
Paul CUSIN-ROLLET

